



DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE  
DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE  
SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE  
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36  
☎ 04 42 37 54 08  
✉ andré.cauvin@cp.finances.gouv.fr

COMMUNAUTÉ URBAINE	
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
N° de dossier : 08/02/043221	
Coursier	
arrivé le : 11 FEV. 2008	
Original à :	DUP. 11
Copie à :	

**OBJET :**

Marignane

**REFERENCE**

Avis n02008-054V0134

Dossier connexe :2006-054V3086

Communauté Urbaine  
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE  
Direction de l'Urbanisme  
BP 48014 - 13567 MARSEILLE cedex 02

Vos réf :

V/lettre du 15/01/2008

DUFH/LG/MR

DUFH Arrivée le : 12 FEV. 2008	
FONC :	LG
URBA :	
EIC :	
HAB :	
DIRECT :	
COMPTA :	

Aix en Provence, le 05/02/2008

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité l'estimation sommaire et globale des emprises incluses dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté des Florides qui s'étend sur une superficie d'environ 87 hectares.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les indemnités principales de dépossession des biens dont il s'agit, présumés libres de toute location ou occupation, sont de l'ordre de :

7 030 000 € HT

(SEPT MILLIONS TRENTE MILLE EUROS HORS TAXES)

Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet envisagé, il convient d'accorder également des indemnités accessoires, évaluées forfaitairement, en l'état actuel du dossier et notamment, en l'absence de visite exhaustive des biens, à un montant de 1 406 000€ (un million quatre cent six mille euros).

Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

5  
3  
3  
Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier-Payeur-Général,  
Par délégation  
L'Inspecteur Principal,

Michèle GAUCI-MAROIS

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

